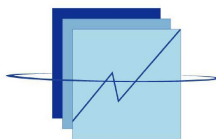


**République du Sénégal**

Un Peuple - Un But - Une Foi

-----  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**



**ANSD**

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

Direction des Statistiques Économiques  
et de la Comptabilité Nationale

# **INDICE DES PRIX À LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPPI)**

Janvier 2013

IPPI



## Avertissements

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle de l'Indice des Prix à la Production Industrielle (IPPI). Cet indice, base 100 en 2006, mesure l'évolution des prix à la production, départ usine, et hors marge de transport. Il couvre les industries extractives, alimentaires, chimiques, mécaniques, les industries textiles et du cuir, les industries du bois, du papier et du carton, de l'énergie, des matériaux de construction et les autres industries manufacturières. La nomenclature d'activités et de produits utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT. Les indices sont de type Laspeyres, à pondération par les valeurs ajoutées de l'année de base. L'échantillon représente 69 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée industrielle du pays. L'indice est publié au plus tard 45 jours après la fin du mois sous revue. Les prix présentés dans cette note se rapportent aux prix à la production. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'est pas effectué à cause de la longueur de la série mensuelle.

### ANALYSE D'ENSEMBLE : une quasi-stable des prix à la production industrielle

L'activité industrielle en janvier 2013 est marquée par une stabilité des prix à la production. Ce résultat est imputable à une réduction des prix à la production des industries textiles et du cuir, mécaniques et chimiques, atténuée par un accroissement des prix à la production des industries alimentaires, des matériaux de construction, extractives, du papier et carton ainsi que des autres industries manufacturières. Par rapport à janvier 2012, les prix à la production industrielle ont fléchi de 2,5%.



### ANALYSE SECTORIELLE

#### Une réduction des prix à la production des industries textiles et du cuir

Les prix à la production des industries textiles et du cuir se sont réduits de 7,0% en janvier 2013. Ce résultat est consécutif à une baisse de 7,9% des prix à la production des produits issus de l'égrenage du coton. Par rapport à janvier 2012, les prix à la production des industries textiles et du cuir ont fléchi de 21,3%.



### **Une baisse des prix à la production des industries mécaniques**

Comparés au mois précédent, les prix à la production des industries mécaniques ont baissé de 4,7%. Cette évolution découle du repli de ceux des produits sidérurgiques (-9,7%), consécutif à une baisse de la demande. Au même moment, les prix à la production des autres ouvrages en métaux se sont accrus de 2,1%. Par rapport à janvier 2012, les prix à la production des industries mécaniques se sont contractés de 2,5%.



### **Une diminution des prix à la production des industries chimiques**

En janvier 2013, les prix à la production des industries chimiques ont diminué de 0,7% en rythme mensuel, sous l'effet d'une réduction de ceux des produits en matière plastique (-4,7%), des autres produits chimiques de base (-3,3%) et des produits pétroliers raffinés (-1,4%). Par ailleurs, les prix à la production des produits chimiques de base, des savons, détergents et produits d'entretien ainsi que des peintures et vernis sont demeurés stables. Comparés à janvier 2012, les prix à la production des industries chimiques ont fléchi de 2,5%.



### **Un accroissement des prix à la production des industries des matériaux de construction**

A la suite du relèvement enregistré au mois précédent, les prix à la production des industries des matériaux de construction ont crû de 0,9% en janvier 2013, du fait d'une hausse de 4,6% de ceux du ciment. Par rapport à janvier 2012, les prix à la production des industries des matériaux de construction ont baissé de 2,0%.



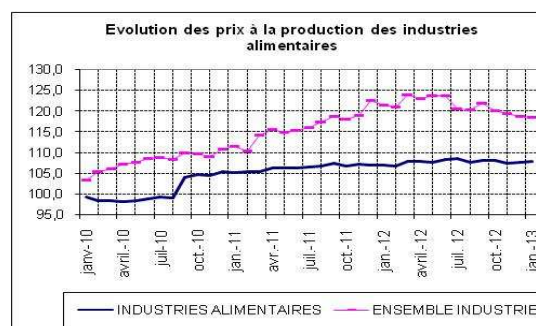
### **Une augmentation des prix à la production des industries extractives**

En janvier 2013, les prix à la production des industries extractives ont augmenté de 0,2%. La hausse de 0,7% des prix à la production de pierre, de sable et d'argiles est à l'origine de l'évolution enregistrée dans cette branche. Au même moment, les prix à la production du phosphate et du sel sont restés stables. Par rapport à janvier 2012, les prix à la production des industries extractives ont crû de 2,4%.



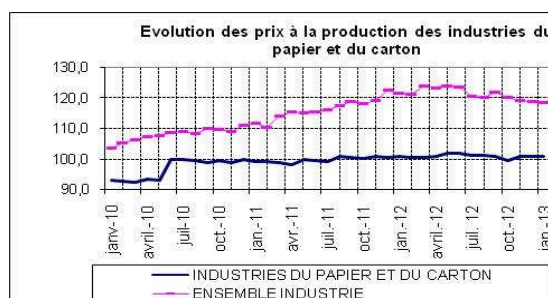
### **Une croissance des prix à la production des industries alimentaires**

Les prix à la production des industries alimentaires sont ressortis à +0,2% en variation mensuelle, sous l'effet d'une hausse de 14,1% de ceux des produits à base de tabac, à la faveur de l'entrée en vigueur du nouveau code des impôts. Par ailleurs, il est noté sur la période sous revue, une baisse des prix à la production des conserves de poissons crustacés et mollusques (-0,8%) et une stabilité de ceux du sucre, de la transformation et de la conservation de fruits et légumes et de produits laitiers et de glace. Comparés à ceux de janvier 2012, les prix à la production des industries alimentaires sont demeurés stables.



### **Une quasi-stabilité des prix à la production des industries du papier et du carton**

Les prix à la production des industries du papier et du carton sont demeurés quasi-stables au cours de la période sous revue. En variation annuelle, ils ont progressé de 0,1%.



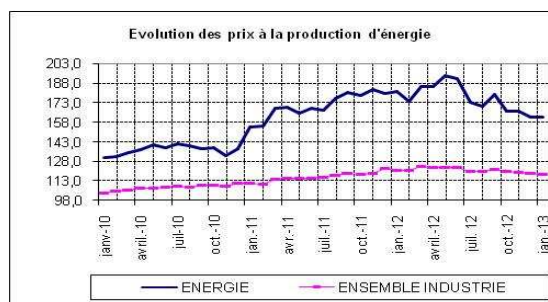
### **Une stabilité des prix à la production des autres industries manufacturières**

Les prix à la production des autres industries manufacturières sont demeurés quasi-stables en janvier 2013. Comparés à ceux de janvier 2012, ils ont augmenté de 0,2%.



### **Une stabilité des prix à la production d'énergie**

En janvier 2013, les prix à la production d'énergie sont demeurés stables par rapport au mois précédent. En variation annuelle, les prix à la production d'énergie ont fléchi de 10,7%.



**Tableau 1 : INDICE DES PRIX A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE BASE 100 EN 2006**

	Pond.	jan.-12	fév.-12	mars.-12	avril.-12	mai.12	juin 12	juil. 12	août.12	sept.-12	oct.-12	nov.-12	déc.-12	jan.-13	jan.-13/ déc.-12	jan.-13/ jan.-12
<b>INDUSTRIES EXTRACTIVES</b>	<b>43</b>	<b>117,3</b>	<b>114,7</b>	<b>119,4</b>	<b>119,4</b>	<b>120,6</b>	<b>120,5</b>	<b>120,2</b>	<b>120,5</b>	<b>119,7</b>	<b>119,7</b>	<b>119,8</b>	<b>119,8</b>	<b>120,1</b>	<b>0,2</b>	<b>2,4</b>
Extraction de phosphate	16	108,0	108,0	108,0	108,0	108,0	108,0	107,4	108,0	108,0	108,0	108,0	108,0	108,0	0,0	0,0
Extraction de pierre, de sable et d'argiles	12	142,1	132,5	149,3	149,3	153,9	153,3	153,3	153,3	150,5	150,5	151,0	151,0	152,0	0,7	7,0
Extraction ou production de sel et de natron	15	107,5	107,5	107,5	107,5	107,5	107,5	107,5	107,5	107,5	107,5	107,5	107,5	107,5	0,0	0,0
<b>INDUSTRIES ALIMENTAIRES</b>	<b>408</b>	<b>106,9</b>	<b>106,6</b>	<b>107,9</b>	<b>107,9</b>	<b>107,6</b>	<b>108,3</b>	<b>108,5</b>	<b>107,7</b>	<b>108,0</b>	<b>108,2</b>	<b>107,4</b>	<b>107,7</b>	<b>108,0</b>	<b>0,2</b>	<b>1,0</b>
Transformation conservation de poissons, crustacés et mollusques	41	115,0	115,1	115,6	115,6	112,7	120,0	122,8	113,9	117,7	117,9	109,9	110,3	109,5	-0,8	-4,8
Fabrication de corps gras alimentaires	48	105,3	105,3	115,1	115,1	115,1	115,1	115,1	115,1	115,1	115,1	115,1	115,1	115,1	0,0	9,4
Travail de grains, fabrication d'aliments pour animaux	71	116,6	114,8	114,7	114,8	114,8	114,9	114,9	114,7	114,9	115,9	115,9	117,7	115,4	-1,9	-1,0
Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a	3	124,6	124,6	124,6	124,6	124,6	124,6	120,4	120,4	119,9	119,9	120,4	116,3	120,2	3,4	-3,5
Confiserie, chocolaterie	12	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	0,0	0,0
Fabrication de sucre	111	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0
Transformation et conservation de fruits et légumes	15	98,6	98,6	98,6	98,6	98,6	98,6	98,6	98,6	98,6	98,6	98,6	98,6	98,6	0,0	0,0
Fabrication de condiments et assaisonnements	35	96,4	96,4	96,4	96,4	96,4	96,4	96,4	96,4	96,4	96,4	96,4	96,4	96,4	0,0	0,0
Fabrication de produits laitiers et de glace	18	117,4	118,1	118,2	118,0	117,1	117,5	117,4	116,8	115,8	115,8	115,2	114,8	114,7	0,0	-2,3
Fabrication de boissons	36	113,1	113,1	113,8	113,8	113,8	113,8	113,8	113,8	113,8	113,8	113,8	113,8	114,5	0,6	1,2
Fabrication de produits à base de tabac	18	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	114,1	14,1	14,1
<b>INDUSTRIES TEXTILES ET DU CUIR</b>	<b>16</b>	<b>132,8</b>	<b>132,8</b>	<b>112,4</b>	<b>112,4</b>	<b>112,4</b>	<b>112,4</b>	<b>112,4</b>	<b>112,4</b>	<b>112,4</b>	<b>112,4</b>	<b>112,4</b>	<b>112,4</b>	<b>104,5</b>	<b>-7,0</b>	<b>-21,3</b>
Egrenage de coton	13	137,2	137,2	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	105,1	-7,9	-23,4
<b>INDUSTRIES DU PAPIER ET DU CARTON</b>	<b>17</b>	<b>100,7</b>	<b>100,4</b>	<b>100,4</b>	<b>100,9</b>	<b>101,6</b>	<b>101,8</b>	<b>101,0</b>	<b>101,2</b>	<b>100,8</b>	<b>99,6</b>	<b>100,8</b>	<b>100,8</b>	<b>100,8</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
<b>INDUSTRIES CHIMIQUES</b>	<b>171</b>	<b>141,1</b>	<b>143,0</b>	<b>146,4</b>	<b>142,1</b>	<b>142,2</b>	<b>141,1</b>	<b>137,7</b>	<b>139,6</b>	<b>142,4</b>	<b>139,8</b>	<b>139,7</b>	<b>138,4</b>	<b>137,5</b>	<b>-0,7</b>	<b>-2,5</b>
Raffinage pétrolier	47	191,7	195,3	207,5	208,9	204,4	193,9	180,9	189,5	203,5	200,0	196,7	194,2	191,6	-1,4	-0,1
Fabrication de produits chimiques de base		155,3	155,3	155,9	140,4	145,5	151,4	155,3	153,6	149,8	143,0	144,9	140,8	140,8	0,0	-9,4
Fabrication de produits chimiques de base	49	155,3	155,3	155,9	140,4	145,5	151,4	155,3	153,6	149,8	143,0	144,9	140,8	140,8	0,0	-9,4
Fabrication de produits pharmaceutiques	19	92,1	95,8	95,5	95,5	95,5	95,5	95,5	95,5	95,5	95,5	95,5	95,5	97,3	1,9	5,7
Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	24	107,5	107,5	107,5	107,5	107,5	107,5	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	0,0	-8,5
Fabrication de peinture et vernis	10	99,6	99,6	99,6	99,6	100,3	100,3	107,9	107,9	107,9	107,9	109,1	120,0	120,0	0,0	20,5
Fabrication d'autres produits chimiques de base	2	79,0	87,1	78,6	80,0	79,4	79,4	76,8	79,5	82,0	89,7	93,6	87,4	84,5	-3,3	7,0
Fabrication de produits en matières plastiques	13	93,2	97,3	97,3	95,6	92,6	94,3	94,3	93,7	92,9	96,7	98,0	98,0	93,4	-4,7	0,2
<b>INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION</b>	<b>162</b>	<b>96,7</b>	<b>96,3</b>	<b>97,1</b>	<b>97,3</b>	<b>94,1</b>	<b>94,6</b>	<b>94,5</b>	<b>94,9</b>	<b>93,8</b>	<b>96,4</b>	<b>93,4</b>	<b>93,9</b>	<b>94,8</b>	<b>0,9</b>	<b>-2,0</b>
<b>INDUSTRIES MECANIKES</b>	<b>28</b>	<b>97,7</b>	<b>97,6</b>	<b>97,4</b>	<b>97,9</b>	<b>99,1</b>	<b>98,4</b>	<b>98,4</b>	<b>98,9</b>	<b>99,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>95,3</b>	<b>-4,7</b>	<b>-2,5</b>
Produits de la sidérurgie	9	103,8	103,8	103,1	103,8	107,4	107,4	107,4	105,9	110,2	110,2	110,2	110,2	99,5	-9,7	-4,1
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	8	96,4	96,2	96,2	97,3	97,4	94,9	94,9	98,3	96,5	97,3	97,3	97,1	99,2	2,1	2,9
Fabrication de machines et matériels électriques	8	98,2	98,2	98,2	98,2	98,2	98,2	98,2	98,2	98,2	98,2	98,2	98,2	98,2	0,0	0,0
<b>AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES</b>	<b>13</b>	<b>102,0</b>	<b>102,0</b>	<b>102,0</b>	<b>102,0</b>	<b>102,0</b>	<b>102,0</b>	<b>102,0</b>	<b>102,0</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>
<b>ENERGIE</b>	<b>141</b>	<b>181,7</b>	<b>174,2</b>	<b>185,9</b>	<b>185,6</b>	<b>194,2</b>	<b>191,4</b>	<b>173,5</b>	<b>170,5</b>	<b>179,3</b>	<b>166,9</b>	<b>166,9</b>	<b>162,3</b>	<b>162,3</b>	<b>0,0</b>	<b>-10,7</b>
Production et distribution d'électricité	82	226,4	213,5	233,6	233,1	248,0	243,2	212,2	207,1	222,2	200,9	200,9	193,0	193,0	0,0	-14,7
Captage, traitement et distribution d'eau	59	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	0,0	0,0
<b>ENSEMBLE INDUSTRIE</b>	<b>1000</b>	<b>121,4</b>	<b>121,0</b>	<b>123,8</b>	<b>123,1</b>	<b>123,8</b>	<b>123,5</b>	<b>120,5</b>	<b>120,2</b>	<b>121,8</b>	<b>120,1</b>	<b>119,3</b>	<b>118,6</b>	<b>118,4</b>	<b>-0,1</b>	<b>-2,5</b>

### **Champ couvert**

*En se référant à la classification traditionnelle des activités économiques en trois secteurs (primaire, secondaire, tertiaire), le calcul de l'Indice des Prix à la Production Industrielle (IPPI) se rapporte au seul secteur secondaire. Il ne prend en considération que l'activité productrice des entreprises industrielles et ne s'intéresse pas aux autres facettes de la vie des entreprises telles que la rentabilité, la situation financière, l'investissement, l'emploi, les échanges avec l'extérieur, etc.*

### **Echantillon**

*Les entreprises qui composent l'échantillon ont été choisies à partir de la dernière liste complète du répertoire du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). Cette liste a été étendue à d'autres entreprises avec le concours de l'Observatoire de l'industrie. Les entreprises sont classées par secteur d'activité. Les variables comme la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires (CA) et les effectifs ont été retenues comme critères pour mesurer les performances industrielles. L'échantillon d'entreprises enquêtées couvre l'ensemble des dix branches d'activités industrielles. Il a été choisi en tenant compte de la représentativité générale, de la représentativité sectorielle ainsi que de la représentativité selon la taille des entreprises. L'échantillon définitif retenu pour le suivi de la conjoncture dans l'industrie compte 69 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée industrielle du pays.*

### **Modalité de tirage de l'échantillon**

*Au niveau de chaque secteur, le tirage de l'échantillon est fait en deux étapes : la première est relative à la sélection des grandes entreprises de la strate. Un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires est effectué, ainsi que le calcul des proportions du CA des entreprises retenues dans la base de sondage et celui des proportions cumulées. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues.*

*La deuxième étape consiste à la sélection des autres entreprises de la strate. Pour les entreprises dont le pourcentage du chiffre d'affaires est inférieur à la borne fixée, il est procédé à un échantillonnage par choix raisonné sur la base du chiffre d'affaires ou de critères de taille correspondant aux recommandations méthodologiques d'Eurostat.*

### **Modalité de calcul des indices**

*Le calcul des Indices des Prix à la Production Industrielle (IPPI) s'effectue de manière hiérarchisée en partant des indices élémentaires correspondant aux produits industriels caractéristiques aux indices de sous-branche et à l'IPPI national. Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base. Les indices de sous-branches sont des indices de Laspeyres pondérant les indices élémentaires précédents relatifs aux produits selon leur poids respectif (pour l'année de base) dans la valeur ajoutée totale. L'IPPI est un indice de Laspeyres pondérant les indices de sous-branches précédents relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon leur poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale.*

### **Diffusion**

*Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le mois précédent, ainsi que celle du même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 45 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn). La diffusion de la publication mensuelle est faite largement en direction des utilisateurs (administrations nationales, médias nationaux et organismes internationaux etc.)*

### **AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)**

Directeur Général : **Babakar FALL**

Directeur Général Adjoint : **Mamadou Falou MBENGUE**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale : **Mamadou Alhousseynou SARR**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Maxime Bruno NAGNONHOU**

Chef de Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Moussa THIAM**

Equipe de rédaction : **Moussa THIAM, Mamadou WONE, Babacar DIOP et Birama MBAYE**

Distribution : **El hadji Malick GUEYE**

*Pour toute information, s'adresser au Bureau des Enquêtes de Conjoncture Tél : 33 869 21 39 Fax : 33 824 36 15*